

RENCONTRE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le 25 juillet 2017, les organisations syndicales étaient reçues place Beauvau pour rencontrer Monsieur Gérard COLLOMB, Ministre d'Etat et Ministre de l'Intérieur ainsi que Madame Jacqueline GOUREAULT, Ministre auprès du Ministre de l'intérieur.

Pour l'UNSA-SDIS de France étaient présents Jérôme FRANCOIS, Secrétaire Général et William MOREAU, Secrétaire National en charge de la catégorie C.

Avant de prendre la parole, nous nous sommes associés aux propos des organisations s'étant déjà exprimées sur la qualité de vie au travail, les maladies professionnelles et le « ras-le-bol » des sapeurs pompiers professionnels.

En revanche, nous nous sommes démarqués de certaines organisations concernant :

- La filière de 2012 : loin des petites phrases toutes faites, nous en avons réaffirmé les points positifs et regretté que certains SDIS ne l'appliquent pas pleinement.
- Le dossier « temps de travail » pour lequel nous prônons de laisser aux organisations syndicales locales le soin de négocier un temps de travail qui réponde aux aspirations de leurs mandants et aux exigences de sécurité.

NOTRE PRISE DE PAROLE :

Les carences ambulancières :

Dans tous les SDIS, la tendance est à la hausse. Il apparaît clairement que les SAMU utilisent des motifs fallacieux et « fourre-tout » de manière totalement abusive pour déporter la charge de travail sur les sapeurs-pompiers et la charge financière sur les SDIS. Les effectifs de sapeurs-pompiers ne sont pas dimensionnés pour faire face à ces interventions non-urgentes. La situation est devenue intolérable.

La doctrine « tuerie de masse » :

Cosignée par le Directeur Général de la Sécurité Civile et le Directeur Général de la santé, elle fait la part belle aux SAMU, mais surtout, est totalement inadaptée. En matière de régulation médicale, les SAMU ont déjà du mal à faire face aux risques courants alors comment imaginer une régulation médicale systématique dans le cadre d'une tuerie de masse ?

Projet du gouvernement de fixation différenciée de la valeur du point d'indice :

L'UNSA SDIS de FRANCE est tout simplement consternée par cette provocation gouvernementale qui ressemble au début d'une remise en cause de notre statut. Nous avons rappelé que la fonction publique territoriale, à laquelle appartiennent les sapeurs-pompiers, est, par essence, un maillon essentiel au contact de la population. Elle ne doit pas devenir le « parent pauvre » de la fonction publique.

La remise en cause du calendrier de la réforme PPCR :

L'application de la réforme PPCR à la filière « sapeur pompier » a été bien en-deçà de ce que l'on pouvait en attendre :

- Grilles insuffisantes (sergents, adjudants, commandants et lieutenants-colonels).
- Télescopage avec la filière de 2012 qui en retire toute lisibilité.

Remettre en cause les augmentations de grilles prévues serait un manque de respect dû aux agents publics et à leur engagement. Ce serait synonyme d'une nouvelle dégradation de leur pouvoir d'achat et surtout le non-respect de la parole de l'Etat.

La remise en cause de la retraite et des régimes spéciaux

Les annonces faites par le gouvernement inquiètent. Nous avons rappelé que les sapeurs-pompiers surcotisaient pour pouvoir bénéficier jusqu'à 5 ans de retraite supplémentaires et que la fin de carrière des sapeurs-pompiers devait être une préoccupation forte.

Toutes les organisations syndicales portent actuellement un dossier sur ce sujet, qui rendrait du pouvoir d'achat aux agents et une manne financière aux SDIS.

Budget des SDIS :

Alors qu'un plan d'économie de 13 milliards est annoncé par le président de la République dans la Fonction Publique Territoriale, les SDIS seront indubitablement impactés. Nous répétons que les services d'incendie et de secours ne doivent pas être la variable d'ajustement. Notre inquiétude est forte pour les sapeurs-pompiers au niveau de l'équipement et du recrutement.

